

## REGLEMENT INTERIEUR

### [INSCRIPTIONS]

- l'inscription est nominative.
- Pour pouvoir bénéficier de la salle il faut adhérer à l'association et fournir par personne:
  - La fiche de renseignement saisie, imprimée, puis signée.
  - Une copie de pièce d'identité
  - Le règlement de la cotisation
- La validité de l'inscription est subordonnée au paiement de la cotisation envisagée

Pour Information les cotisations sont fixées à :

Cotisation forfaitaire par personne (1 an / de date à date)
60 €
Cotisation par personne pour 10 répétitions
20€

### [VIE QUOTIDIENNE]

- Il est strictement interdit de fumer, d'amener et de consommer nourriture et boissons dans les locaux (salle, régie,...).
- La salle est utilisable de 8h à 01h.
- Tous doivent veiller à:
  - Ranger le matériel.
  - Partir avant l'heure de déclenchement de l'alarme (1h00). Toute intervention du prestataire de sécurité sera facturée à l'adhérent ayant déclenché l'alarme.
  - Nettoyer et ne rien laisser trainer dans et en dehors de la salle (papier, emballages, mégots, etc...).
  - Fermer à clef les différents accès à la salle (portail, porte entrée, porte de la salle...).
- Le matériel de l'association (sauf location) doit rester dans la salle. Toute disparition de matériel fera l'objet d'une recherche, puis, si besoin est, d'une plainte.

- Les groupes sont responsables de leur matériel, Rock à l'Ouest n'assurant que les personnes et son matériel propre.
- **Un non respect des règles pourra donner le droit au bureau d'exclure le membre de l'association sans remboursement de cotisation.**

## [RESERVATIONS]

- Après inscription des codes d'accès seront fournis aux membres de l'association. Tout passage dans la salle (hors besoins du bureau) doit faire l'objet d'une réservation.
- Les réservations se font via l'outil sur <http://rockalouest.legtux.org/Resas/Web>
- Les réservations sont nominatives. Lors d'une réservation il est obligatoire pour la personne qui réserve d'indiquer les autres participants.
- Les locations se font aussi via l'outil sur <http://rockalouest.legtux.org/Resas/Web>
- Les créneaux de répétition sont de 3 heures.
- Un même horaire (ex : Lundi de 20h00 à 23h00) n'est reservable à l'avance que pour deux semaines consécutives. Au delà, pour continuer à occuper ce créneau il faut refaire une réservation le lendemain de la seconde date fixée lors de la réservation précédente.
- En cas de litige ou de besoins de fonctionnement (réparations, manifestations, etc,,,) le bureau se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs réservations,